

## **Contribution de Mme Florence Provendier, députée des Hauts-de-Seine**

Qui dit enfant ou jeunesse dans notre pays, dit une douzaine de ministères dont la santé, l'éducation, le sport, la culture, sans oublier la vie associative, l'inclusion, le travail, la justice, les affaires étrangères, l'économie sociale et solidaire ainsi que les secrétariats dédiés à la jeunesse ou à l'enfance.

Du côté de l'Assemblée nationale, le mot enfant ne figure dans aucune des missions des commissions permanentes, ce qui se traduit par l'absence d'une approche holistique, pour ne pas dire de boussole, qui permettrait de prendre en compte et de façon concertée, le respect des droits de l'enfant en toutes circonstances.

Cette commission d'enquête nous a donc donné la possibilité de faire le point sur l'impact de la crise certes, qui précarise davantage les plus vulnérables, mais aussi sur l'articulation de nos politiques en faveur des enfants et de la jeunesse, où les principaux intéressés ne sont que rarement consultés, à fortiori en cette période.

De nombreux témoignages en attestent, le confinement a entraîné un certain repli sur soi voire une "rupture" avec la société. Au-delà de la détresse psychologique et économique, c'est tout le lien social qui s'est effrité. D'après le rapport publié par la Fondation de France début décembre 2020, 13 % des jeunes sont aujourd'hui touchés par l'isolement, soit presque autant que l'ensemble de la population (14 %) alors qu'ils n'étaient que 2 % en 2010. Cette hausse s'explique en partie par la paupérisation croissante des jeunes - les 18-29 ans constituent la classe d'âge la plus pauvre. Comme le rappelle le CESE, le lien social est un élément essentiel de la personne humaine et une condition de son émancipation et de sa capacité à faire société. Cette réalité est d'autant plus prégnante pour la jeunesse qui se construit au travers d'expériences sociales.

Ce qui ressort par ailleurs, c'est qu'il est extrêmement difficile d'évaluer les conséquences du confinement sur les enfants et la jeunesse, dans la mesure où nous n'avons pas véritablement d'indicateurs sur lesquels nous pouvons nous appuyer. À titre d'exemple, il pourrait y avoir le sentiment que les violences dans l'espace numérique ont augmenté en raison d'une exposition plus importante aux écrans. Dans les faits, à part des témoignages individuels, nous ne disposons pas à ce jour de données fiables qui en attestent.

L'ambition de la commission d'enquête était immense et ne devrait pas s'arrêter à son rapport pour questionner et contrôler nos politiques publiques enfance & jeunesse. Par cette note, j'ai souhaité apporter un coup de projecteur sur 5 points de vigilance et faire 10 propositions.

## **1. FAVORISER LA PARTICIPATION DES JEUNES**

Le manque de prise en compte de la parole de l'enfant, principalement pendant le premier confinement, est un sujet qui est revenu de façon récurrente au cours des auditions menées par la commission d'enquête. Or, il est primordial de mettre au cœur de nos politiques publiques l'intérêt supérieur de l'enfant et de veiller à la prise en compte systématique des propositions des jeunes dans les décisions qui les concernent. Cette demande me parvient régulièrement et tout particulièrement ces dernières semaines lors d'entretiens avec des associations de jeunes, à l'occasion du 31ème anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE). D'ailleurs, conscientes de cet enjeu, l'Unicef et de l'OMS, dans un rapport de février, nous invitent à réécrire les Objectifs de Développement Durable (ODD) à partir du point de vue des jeunes et de leurs droits dans la perspective de l'Agenda 2030.

*“Mais ton droit à la participation dépasse le cadre de la famille et de l'école : tu peux aussi participer à la vie publique, même si tu ne peux pas voter aux élections.”* Code de l'enfant créé par la France à l'occasion des 30 ans de la CIDE

Comment faire les bons choix si les jeunes ne sont pas consultés et impliqués dans les mesures qui les concernent ? Dans le cas présent, ils auraient pu participer à des consultations individuelles comme des sondages sur une plateforme dédiée ou sur une application mobile au travers de questionnaires adaptés pour valider les orientations envisagées. Cela nous aurait permis d'avoir un état de leur opinion à un instant T, voire dans un territoire particulier. Sur un temps plus long, c'est toute leur capacité à se faire entendre qui doit être repensée par la mise en place de consultations généralisées ou encore la création d'un Parlement des jeunes au niveau national.

## **2. FAIRE DES DROITS DE L'ENFANT & DE LA JEUNESSE UNE BOUSSOLE DE NOS POLITIQUES PUBLIQUES**

Aujourd'hui, au niveau de l'État, il n'y a pas d'informations consolidées, claires et simples d'accès concernant les 15,3 millions des moins de 18 ans dans notre pays. Pour ce faire, il faut s'appuyer sur des évaluations de l'ONU, de l'UNICEF, ou des fondations et des corps intermédiaires comme le CESE. Cette commission d'enquête a relevé les difficultés à avoir un diagnostic global sur la situation des jeunes grâce à des indicateurs indispensables à l'évaluation des situations et facilitant la prise de décision. Un observatoire de l'enfance et de la jeunesse (qui irait bien au delà de la mission de l'ONPE et de l'INJEP) pourrait produire des données propres, rassembler les travaux d'autres instances comme le CESE, voire celles citées précédemment, mais avant tout interroger massivement les jeunes et recueillir leurs

propositions. Ainsi, il constituerait une banque de données précises et diverses sur les questions de jeunesse.

Si nous pensons réellement que les enfants et les jeunes sont notre présent et notre avenir, il y a urgence à les remettre au centre de nos politiques, à fortiori en temps de crise. D'une part, l'Assemblée nationale devrait reconsidérer la création d'une délégation parlementaire aux droits de l'enfant et d'autre part, le Gouvernement pourrait positionner les enjeux des politiques de l'enfance et de la jeunesse dans un ministère de plein droit, pour coordonner l'action de l'ensemble des parties prenantes de l'Etat.

Pour paraphraser Simone de Beauvoir *“N’oubliez jamais qu’il suffira d’une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits [des enfants] soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis.”*

### **3. RENDRE LISIBLES ET ACCESSIBLES LES CONTENUS DESTINÉS AUX JEUNES**

Il n'y a jamais eu autant de dispositifs pour les jeunes depuis le début de la crise. L'offre est foisonnante et de ce fait il est difficile de s'y retrouver. Il est indispensable de simplifier l'information d'abord, pour une question d'accessibilité aux droits et ensuite, pour encourager l'appropriation de ces dispositifs par les jeunes eux-mêmes.

Une piste serait la création d'un portail unique qui réunirait des informations sur des sujets tels que la formation, l'engagement, l'emploi, l'éducation, la santé ou encore le sport. Un jeune pourrait, dès son entrée au collège, se saisir de ce dispositif afin de l'accompagner dans son développement et l'aider dans son orientation éducative, culturelle, associative, professionnelle etc.

Pour faciliter la connaissance et l'appropriation des mesures qui concernent les jeunes, il est indispensable d'adapter le langage des pouvoirs publics. En effet, les auditions ont mis en exergue un véritable décalage entre la façon de parler des décideurs et celle de la jeunesse. Les outils de communication doivent être adaptés à l'instar du Code de l'enfant qui s'adresse directement à lui d'une façon pédagogique. Une meilleure utilisation des réseaux sociaux et des médias tout numérique ainsi qu'un partenariat renforcé avec des "influenceurs" par exemple favoriseraient une diffusion plus efficace de l'information vers tous publics jeunes sans exception.

De même, il faudrait s'appuyer davantage sur le pairs à pairs et valoriser les retours d'expérience. Les missions locales pourraient ainsi devenir des pôles jeunesse "élargis". Il est encore trop souvent difficile de s'orienter et d'avoir un point d'entrée pour accéder à toutes les possibilités offertes, ce qui laisse sur le côté encore trop de jeunes.

#### **4. RECRÉER DU COLLECTIF VERS UNE SOCIÉTÉ DE L'ENGAGEMENT**

Parallèlement à la multiplication des situations d'isolement, plusieurs associations que nous avons auditionnées ont observé de nouvelles solidarités se développer entre les Français à travers la plateforme "réserve civique" par exemple. L'engagement dans des associations a permis à beaucoup de jeunes de s'impliquer pour le bien commun ainsi que pour établir, rétablir et maintenir un lien social pour rompre l'isolement qui les touchent de plus en plus. Au-delà d'une réponse au confinement et à la crise, s'engager c'est aussi réenchanter l'envie de s'insérer dans la société et ainsi renforcer la cohésion sociale.

Lors de l'audition de la Défenseure des droits nous avons évoqué la création de plus de missions "jeunes ambassadeurs et ambassadrices des droits de l'enfant" afin de sensibiliser les enfants et les jeunes à leurs droits. Ils se déplacent dans les établissements scolaires, les structures d'Aide Sociale à l'Enfance, ou encore les associations. Leur rôle est d'autant plus fondamental en cette période où nous travaillons au renforcement de l'adhésion aux valeurs républicaines et que tous les enfants ne connaissent pas leurs droits. De même, de nouvelles missions pourraient être créées dans des commissariats ou dans des casernes de pompiers. Alors que la confiance entre forces de l'ordre et citoyens semble brisée ou tout du moins compliquée, associer des jeunes volontaires à leur travail pourrait aussi retisser ce lien si nécessaire au bon fonctionnement de la société. Qui mieux que les jeunes pour encourager l'engagement des jeunes ?

#### **5. SORTIR LES ENFANTS CONFISÉS À L'ASE DE L'HÔTEL**

La période de confinement a mis en lumière de nombreux dysfonctionnements concernant la situation des enfants suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance hébergés à l'hôtel. Même si certains départements ont été réactifs, il s'est avéré que beaucoup de jeunes n'avaient pas de solution pour se nourrir pendant les premières semaines. Puis s'est posé la question de la possibilité de poursuivre leur scolarité à distance sans ordinateur, sans WIFI et sans contact avec un adulte pendant des mois. Ce qui m'a frappé, pour être allée à leur rencontre dans plusieurs hôtels des Hauts-de-Seine, c'est leur préoccupation de pouvoir poursuivre leur scolarité et de pouvoir passer leurs examens. Cette situation critique montre, si cela était encore nécessaire, que la place d'un enfant n'est pas dans un hôtel et qu'il faut coûte que coûte s'assurer que le plus rapidement possible les Départements n'aient plus recours à ce mode d'hébergement, par ailleurs dénoncé par le Défenseur des Droits l'année dernière : *"La vie à l'hôtel implique une instabilité résidentielle importante empêchant tout ancrage territorial et favorisant les ruptures scolaires"*. Autant dire qu'en temps de crise les effets négatifs en sont exacerbés.

**10 propositions :**

1. Consulter autant que nécessaire les enfants et les jeunes via des sondages sur une plateforme dédiée
2. Fonder un Observatoire de l'Enfance et de la Jeunesse
3. Créer une délégation parlementaire aux droits de l'enfant à l'Assemblée nationale
4. Instituer un ministère de plein droit pour l'enfance et la jeunesse
5. Développer un portail unique, accessible dès l'entrée au collège, avec tous les dispositifs à destination des jeunes
6. Adapter les outils de communication (fond et forme) à l'enfance et à la jeunesse
7. S'appuyer davantage sur le pair à pair entre jeunes
8. Faire des missions locales de véritable pôles jeunesse dans les territoires
9. Proposer plus de missions de service civique "JADE" et créer de nouvelles missions dans les commissariats et les casernes de pompiers
10. Mettre fin, le plus rapidement possible, au placement d'enfants de l'ASE à l'hôtel. Dans l'attente, mieux l'encadrer.